



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Achat de 2 caméras nomades supplémentaires dédiées aux dépôts sauvages / Société VIZZIA / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (VH - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2122-3 3° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir des caméras nomades supplémentaires pour lutter contre les dépôts sauvages dans la Ville ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, un devis a été transmis par la société VIZZIA et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise VIZZIA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 31 000 € HT, soit 37 200 € TTC ;

DÉCIDE

🚩 **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise VIZZIA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 31 000 € HT, soit 37 200 € TTC, concernant l'achat de 2 caméras nomades supplémentaires dédiées aux dépôts sauvages ;

🚩 **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 13 novembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 14 novembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 14 novembre 2025.



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251113-2025_200_DEC-DE

